

# INTER-TEXTILES

BULLETIN MENSUEL de la FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES SYNDICATS CHRÉTIENS DU TEXTILE

26, RUE DE MONTHOLON — PARIS-IX<sup>e</sup>

Téléph. : TRUdaine 91-03 Poste 533

Compte Chèques Postaux 6161-33

DECEMBRE 1950

BULLETIN N° 27

## S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Editorial	2 - 3
Cotisations syndicales	3
Caisse de Défense Professionnelle	4
Prix de détail à Paris	5 à 10
Indice produits et prix de gros	II
Renseignements divers	12
Apprentissage	13
Situation économique et sociale de Roubaix-Tourcoing	14 à 16
Chronique juridique	17 - 18
Avis aux Syndicats	18
Dialogue instructif	19 à 22
À travers le "J.O."	23
Résultats d'élections	24

-2-

BONNE ANNEE A TCUS

Bonne année, bonne santé et le Paradis à la fin de vos jours..., telle était la formule dont nos ancêtres aimaient à se servir, pour saluer entre eux la nouvelle année, et s'adresser leurs voeux.

Nous pouvons reprendre la formule à notre compte et c'est pourquoi, le Président, le Bureau Fédéral sont heureux d'adresser à tous les Syndicats de la Fédération, à leurs dirigeants et militants, à tous leurs membres, leurs souhaits les meilleurs, pour eux et leur famille.

Que cette année 1951 leur apporte Santé et joie, paix et prospérité et qu'elle soit vraiment et pleinement la bonne année.

Combien nous voudrions que ce souhait se réalise totalement. Hélas, ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous tournons nos regards vers l'année qui commence. Nous vivons actuellement une époque troublée et tendue à l'excès où la moindre étincelle risque de provoquer la catastrophe. Espérons que le bon sens, la clairvoyance, l'intelligence de ceux qui conduisent les peuples, finiront par venir à bout des difficultés présentes, pour qu'enfin la paix réelle et durable, finisse par s'instaurer dans notre monde moderne.

Mais notre ambition ne se borne pas à ce seul désir. Nous aussi, nous aspirons à la paix intérieure et nous autres travailleurs, à la paix sociale, par le respect de nos justes droits, la satisfaction de nos légitimes revendications. Sans justice, pas de paix sociale possible. La misère cause le désordre, engendre la haine et pousse ceux qui la subissent, en raison des souffrances morales et physiques qu'elle engendre, à la révolte et aux pires excès.

Nos efforts doivent donc tendre à transformer la société dans laquelle nous vivons, à nous dresser contre des conditions de vie inhumaines et tyanniques, à normaliser les rapports entre patrons et salariés.

Nos Syndicats ont un rôle magnifique d'une valeur inestimable à remplir. La doctrine qui nous inspire nous rend plus apte que d'autres à travailler à l'instauration d'un ordre social plus normal, plus juste, disons le mot, plus fraternel, et si nous avions la chance de trouver en face de nous des interlocuteurs animés du même esprit, du même désir loyal et dévoué, alors nous pourrions certainement saluer l'aurore de temps nouveaux.

Mais comptons avant tout sur nous-mêmes. L'histoire nous enseigne qu'il faut souvent forcer la nature, parfois même avant de l'aider. Cet idéal de vraie justice et de libération totale, qui est notre raison d'être et d'agir et que nous voulons porter à la classe ouvrière, ne se réalisera que dans la mesure où nos Syndicats seront forts, organisés, dotés de moyens suffisants.

1951 est en effet une année de réalisation féconde et durable. Notre mouvement et plus particulièrement notre Fédération textile doivent se développer et grandir en puissance et en action réalisatrice. Ne refusons pas le labeur, car celui-ci ne manquera pas. Il nous faut recruter des adhérents nouveaux, en nombre et en qualité, rechercher des militants compétents et dévoués, parfaire notre organisation intérieure, porter nos cotisations syndicales à un taux convenable, lancer à fond notre caisse de Défense Professionnelle, en y croyant d'abord et en faisant passer cette conviction dans l'esprit de tous nos camarades.

Enfin préparons-nous à la discussion des conventions collectives. Faisons en sorte que des travaux nécessités par cette discussion sorte une réelle amélioration du sort de nos frères de travail, afin qu'ils connaissent plus de bien être, plus de sécurité, plus de justice.

La paix a été promise aux hommes de bonne volonté. Soyons ces hommes, et si l'appel lancé à Bethléem, il y a 20 siècles demeure entendu de tous, la paix refluirra sur notre terre agitée de tant d'ambitions, de convoitises, d'appétits de toute nature, non pas une paix quelconque en attendant d'autres secrusses, mais la paix chrétienne où tous les hommes se sentiront vraiment frères et où l'amour aura enfin triomphé de la haine et de l'oppression.

M. MERÉY

=====

#### COTISATIONS SYNDICALES ET SALAIRES

Vous savez tous qu'un Syndicat ne peut vivre, agir librement et avec un minimum d'efficacité que s'il a à sa disposition les moyens financiers compatibles avec les buts qu'il poursuit. N'a-t-il pas à assurer un minimum de services tant administratif que de représentation, et d'information de ses membres.

Ces moyens financiers, indispensables à son existence, par quelles voies lui parviendront-ils, sinon par la perception régulière de la cotisation mensuelle de ses adhérents.

Mais faut-il encore que celle-ci soit fixée à un chiffre raisonnable, tenant compte à la fois des besoins du Syndicat et des possibilités de ses membres. C'est en fonction de ces données qu'il faut considérer que la cotisation doit être égale au salaire d'une heure de travail. Tenant compte des décisions ministérielles du 23 Août fixant le salaire minimum interprofessionnel, on peut dire qu'aucune cotisation ne saurait être inférieure à 64 Frs par mois.

Il est bien évident que nous n'envisagions là que le fonctionnement courant du Syndicat, laissant de côté la Caisse de Résistance, de laquelle nous vous entretenons par ailleurs et qui demandera un effort supplémentaire.

=====

IL FAUT BATIR L'AVENIR . . .

AUJOURD'HUI

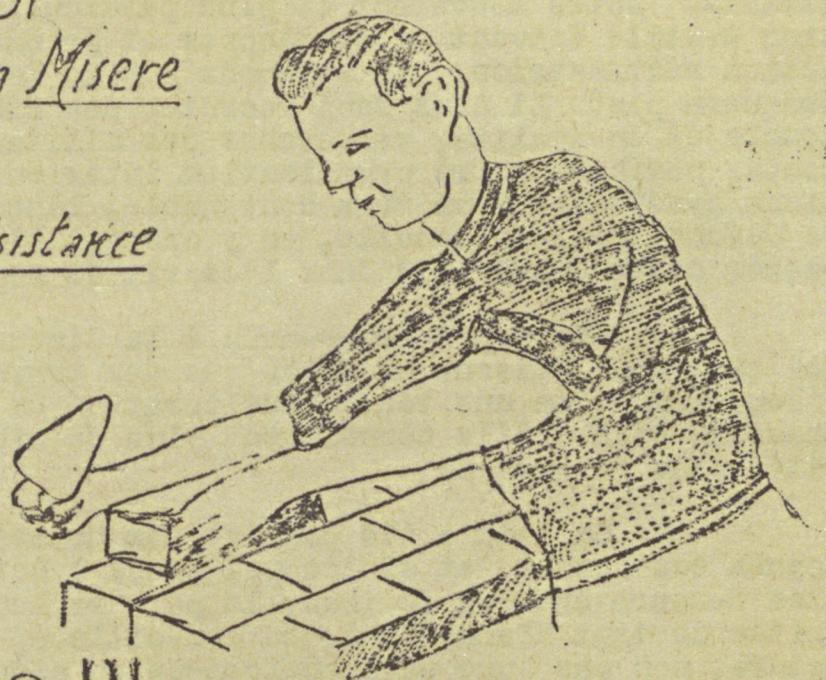
La Grève c'est la Misère

DEMAIN

La Caisse de Résistance

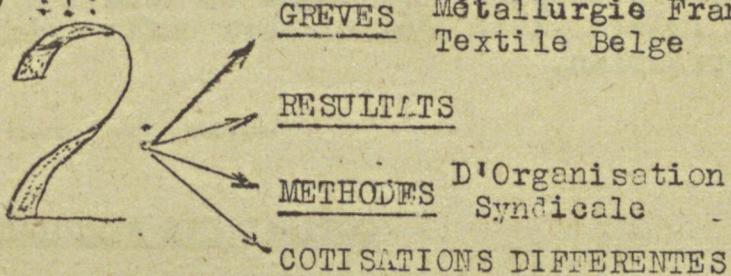
sera

la Sécurité  
du Foyer.



TRAVAILLEURS !!!

COMPARE  
CES



Les métallurgistes français, unanimes, cessent le travail pour obtenir une indemnité de 3.000 Frs. Toutes les organisations syndicales sont d'accord, mais.... ne peuvent soutenir financièrement leurs adhérents.... et la misère est plus forte que la justice de notre cause.

1  
MARS 1950

Après plusieurs semaines de grève, la misère s'installe dans les foyers, il faut rentrer à l'usine sans avantage, après avoir perdu au moins 15.000 Frs de salaires, soit l'équivalent de 25 ANNEES DE COTISATIONS SYNDICALES ACTUELLES.

2  
MAI 1950

Les ouvriers du textile Belge, unanimes obéissent à l'ordre de grève de leurs syndicats. Les Syndicats belges ont une Caisse de Résistance, les cotisations syndicales sont fortes, ce qui permet de soutenir financièrement les adhérents en grève.

Après 4 semaines de grève, les ouvriers tiennent toujours sans crainte du lendemain, car ils touchent des indemnités de grève. Par la puissance de leur organisation, les syndicats obligent le patronat à accorder un salaire minimum de 105 Frs Français pour le manœuvre.

PRIX DE DETAIL A PARIS.

Nous croyons intéressant de vous communiquer, à titre documentaire, quelques indications sur les travaux de la Commission Départementale du Coût de la vie de la Préfecture de Police de Paris.

Cette Commission qui n'a jamais cessé de fonctionner, travaille sur une liste d'articles et une pondération établis par une Commission Supérieure en 1930, pour une famille de 4 personnes.

Elle se réunit tous les trois mois et visite certaines grandes maisons d'alimentation et d'habillement. Elle a surtout pour rôle d'enregistrer les variations survenues dans les prix des différents articles.

Le résultat de ses travaux n'est pas publié depuis 1940.

INDICE GENERAL

Base	Aliment.	Habill.	chauff.	logement	divers	général
1930	62 %	13 %	éclair,	10 %	10 %	100
				5 %		
I5.8.39	77.88	17.44	6.69	15.03	13.95	129
I5.8.45	287.8	104.5	17.2	21.9	54.9	436.3
I5.8.49	1.295.	335.6	83.9	59.6	213.	1.900.2
I5.II.50	1.438.6	353.	100.	81.1	254.7	2.262.4

QUELQUES PRIX RELEVES

ALIMENTATION

Articles	dates	prix	articles	dates	prix
Pain	I5.8.39	3.14 kg	Pâtes aliment.	I5.8.39	7.98 kg
	I5.8.45	7.40 "	en paquet	I5.8.45	24.50 "
	I5.8.49	35.-- "	d'un kilog	I5.8.49	112.-- "
	I5.II.50	36.-- "		I5.II.50	135.4-- "
farine ord.	I5.8.39	4.34 kg	Riz d'Indochine	I5.8.39	4.28 kg
	I5.8.45	11.40 "		I5.8.45	8.40 "
	I5.8.49	51.-- "		I5.8.49	139.-- "
	I5.II.50	54.-- "		I5.II.50	138.-- "

.../

<u>Articles</u>	<u>dates</u>	<u>prix</u>
Pommes de terre sterling	15.8.39	0.87 kg
	15.8.45	5.50 "
	15.8.49	14.--- "
	15.II.50	16.--- "
Haricots suisses	15.8.39	7.26 kg
	15.8.45	17.70 "
	15.8.49	80.--- "
	15.II.50	118.--- "
Pois cassés	15.8.39	5.79 kg
	15.8.45	18.20 "
	15.8.49	85.--- "
	15.II.50	75.--- "
Boeuf	15.8.39	19.95 kg
	15.8.45	66.70 "
	15.8.49	380.--- "
	15.II.50	405.--- "
Veau	15.8.39	25.93 kg
	15.8.45	70.--- "
	15.8.49	410.--- "
	15.II.50	455.--- "
Mouton	15.8.39	26.10 kg
	15.8.45	72.90 "
	15.8.49	430.--- "
	15.II.50	480.--- "
Porc	15.8.39	26.21 kg
	15.8.45	98.--- "
	15.8.49	375.--- "
	15.II.50	340.--- "
Poulet nantais	15.8.39	28.17 kg
	15.8.45	360.--- "
	15.8.49	570.--- "
	15.II.50	450.--- "
Coq domestique	15.8.39	16.23 kg
	15.8.45	200.--- "
	15.8.49	210.--- "
	15.II.50	330.--- "

<u>Articles</u>	<u>Dates</u>	<u>Prix</u>
Poissons	15.8.39	6.47 kg
	15.8.45	30.10 "
	15.8.49	150.--- "
	15.II.50	200.--- "
<u>Etros maquer.</u>		
Lait	15.8.39	1.80 lit.
	15.8.45	6.--- "
	15.8.49	33.30 "
	15.II.50	45.--- "
Gruyère	15.8.39	20.88 kg
	15.8.45	75.10 "
	15.8.49	325.--- "
	15.II.50	500.--- "
Camembert	15.8.39	3.82 p.
	15.8.45	14.10 "
	15.8.49	54.--- "
	15.II.50	67.--- "
Oeufs frais	15.8.39	0.76 p.
	15.8.45	4.--- "
	15.8.49	13.50 "
	15.II.50	23.--- "
Saindoux	15.8.39	15.23 kg
	15.8.45	70.--- "
	15.8.49	220.--- "
	15.II.50	320.--- "
Beurre fermier	15.8.39	24.02 kg
	15.8.45	113.--- "
	15.8.49	524.--- "
	15.II.50	590.--- "
Huile arachide	15.8.39	8.15 kg
	15.8.45	70.70 "
	15.8.49	286.--- "
	15.II.50	275.--- "
Margarine	15.8.39	14.31 kg
	15.8.45	78.80 "
	15.8.49	232.--- "
	15.II.50	303.--- "

<u>Articles</u>	<u>Dates</u>	<u>Prix</u>	<u>Articles</u>	<u>Dates</u>	<u>Prix</u>
Sucre morceaux	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	6.36 kg 18.30 " 93.--- " 102.--- "	Sel fin	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	2.87 kg 4.70 " 16.--- " 17.50 "
Café qualité courante	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	22.80 kg 36.--- " 420.--- " 700.--- "	Vinaigre de vin	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	5.29 lit. 15.80 " 72.--- " 72.--- "
Chicorée	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	8.76 kg 28.--- " 140.--- " 120.--- "	Vin rouge 9°	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5. II.50	3.09 lit. 11.10 " 57.--- " 53.--- "
Chocolat à cuire	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	15.57 kg 65.60 " 259.--- " 300.--- "			

HABILLEMENT

Complet homme 3 pièces Vergé marine - 440 grs au mètre	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	500.--- 3.000.--- 10.500.--- 12.500.---
Vêtement de travail .. longeotte bleue - duitage II/9	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	78.--- 550.--- 1.600.--- 1.600.---
Robe dame lainage	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	310.--- 2.500.--- 3.600.--- 3.900.---
Manteau dame lainage	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	320.--- 3.000.--- 7.900.--- 7.900.---

Blouse Vichy uni - dame	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	31.--- 370.--- 950.--- 900.---
Costume garçonnet 2 pièces Norfolk 8 à 10 ans	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	185.--- 1.250.--- 4.100.--- 4.800.---
Robe fillette 8 à 10 ans laine	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	115.--- 1.100.--- 2.600.--- 2.300.---
Tablier noir croisé 21/24 8 à 10 ans	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	24.--- 250.--- 600.--- 600.---
Chaussures homme box - semelle cuir	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	135.--- 485.--- 2.900.--- 3.000.---
Chaussures dame - chevreau semelle cuir	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	105.--- 450.--- 2.200.--- 2.700.---
Chaussures enfant - box pointure 28/34	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	79.--- 320.--- 1.650.--- 1.850.---
Ressemelage homme	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	32.--- 155.--- 780.--- 780.---
Chemise homme - percale imprimée 20/20	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	38.--- 235.--- 800.--- 850.---

.../

Chemise dame - forme empire calicot 20/20	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	I8.--- II5.--- 375.--- 375.---
Chaussettes homme coton fantaisie - mailles dimin.	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	7.--- 61.--- 190.--- 200.---
Serviette toilette nid d'abeille 60 x 90 -- franges lisses I.200 grs - la douzaine	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	4.25 35.--- 175.--- 190.---
Mouchoirs métis ourlés machine 45 x 45	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	3.50 32.--- 90.--- 90.---
drap toile métis ourlés jours 220 x 325	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	72.--- 650.--- 2.350.--- 2.590.---

Articles	ARTICLES		DIVERS	
	dates	prix	Articles	dates
Savon de marseille	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	5.50 kg 37.20 155.--- 160.---	Bain-douche	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50
Tessive usage courant	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	2.50 7.50 40.--- 42.---	Journal	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50
Coupe de cheveux	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	6.--- 13.--- 80.--- 127.---	Cinéma	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50
Barbe	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.49 I5.II.50	2.25 6.50 46.--- 56.---	Tabac	I5.8.39 I5.8.45 I5.8.45 I5.II.50

Consultation médicale	I5.8.39	30.---
	I5.8.45	80.---
	I5.8.49	300.---
	I5.II.50	400.---
<hr/>		
Métro, par jour (avec carte hebdomadaire)	I5.8.39	I.60
	I5.8.45	2.50
	I5.8.49	12.50
	I5.II.50	17.50
<hr/>		
Autobus (4 sections)	I5.8.39	2.I0
	I5.8.45	4.---
	I5.8.49	20.---
	I5.II.50	28.---
<hr/>		
Charbon → 100 kgs	I5.8.39	66.20
	I5.8.45	174.90
	I5.8.49	826.---
	I5.II.50	956.---
<hr/>		
Gaz mètre cube	I5.8.39	I.41
	I5.8.45	3.29
	I5.8.49	13.30
	I5.II.50	20.---
<hr/>		
Electricité kw	I5.8.39	2.23
	I5.8.45	5.33
	I5.8.49	19.---
	I5.II.50	19.I0
<hr/>		
Logement deux pièces	I5.8.39	2.189.---
	I5.8.45	3.677.---
	I5.8.49	10.020.---
	I5.II.50	13.620.---

INDICE GENERAL DE LA PRODUCTION TEXTILE - Base 100: 1938

Août (I)  
chiffre rectifié  
83

Septembre (I)  
chiffre provisoire  
107

Octobre  
chiffre provisoire  
II2

### PRODUCTION TEXTILE (en tonnes)

	<u>Septembre</u>	<u>Octobre 1950</u>
Jute filature	6.925	
" tissage	5.624	
" Importation matières premières	6.969	4.615
Coton filé	22.12	
" tissé	15.06	
Importation coton brut (sauf linters et déchets)	10.53	9.74
Laine filée	11.13	
" tissée	6.89	
Importation laine brute (base lavée à fond)	8.89	5.24
Rayonne	3.992	4.440
Fibranne	3.499 (2)	3.977
Soie )	2.252	
Ruban )		

## INDICE GÉNÉRAL DES PRIX DE GROS

Septembre 2.236 Octobre 2.266

## INDICE GÉNÉRAL DU PRIX DES MATERIES PREMÉTÉES TEXTILES

Septembre 5.093

Octobre 5. 1968

## INDICE GÉNÉRAL DES PRODUITS TEXTILES DEMI- FINIS

September 4, 518 (3)

Octobre 4.743

SOURCE: Bulletin mensuel de la Statistique.

(I)- Ces deux chiffres remplacent ceux parus pour ces 2 mois dans notre bulletin N° 23 page 12

(3) - " " " " " " " 12 " " "

## INDICE DES SALAIRES

Région Parisienne: Base 100: 1947

	1950									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Constr. électr. et mécanique	:	223	230	235	239	239	240	241	238	243
Céramique électro- technique	:	2III	2I5	223	224	225	223	225	223	233
Fonderie	:	22I	223	228	23I	23I	230	230	23I	236
Forge et estampage	:	2I5	2I5	222	225	225	22I	22I	22I	222
Grosse forge	:	232	232	239	246	250	241	250	248	253

## RECETTE TOTALE DES SPECTACLES A PARIS

(En millions de francs)

1950 Juin: 1.090 - Juill. 894 - Août: 819 - Sept. 991 - Oct. 1586

## T A B A C S

Tonnages en kilogs livrés aux seuls débitants.

Moyenne mensuelle 1949	4.038.096	dont	2.223.393	en cigarettes
1er trimestre 1950	12.311.521	"	6.579.491	"
2ème " "	13.061.557	"	7.299.472	"
Juillet 1950	4.475.411	"	2.586.117	"
Août " "	4.626.375	"	2.706.848	"

## E P A R G N E

### Caisse Nationale et Caisse d'Epargne ordinaire

(en millions de francs)

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE  
D'APPRENTISSAGE DU TEXTILE

REUNION DU 8 DECEMBRE 1950

Deux problèmes ont été revus et approfondis au cours de cette réunion, après examen du reste des documents adressés à la Commission Nationale pour les Régions.

Ce sont les problèmes que posent les C.A.P. (Certificat d'Aptitudes Professionnelles) et les C.S. (Certificats de Spécialité).

A propos des C.A.P. d'abord, et à la suite d'une intéressante discussion, il est convenu que la définition provisoire du C.A.P. (donnée dans le dernier bulletin Inter-Textile N° 26), doit être complétée et qu'il faut préciser le niveau du programme les qualités requises du jeune ouvrier.

La Commission du Nord est chargée de ce travail et recevra dans ce but, des autres Régions, tous les documents relatifs à leurs expériences.

A propos des C.S., le Représentant du Ministère de l'Enseignement Technique fait connaître que cette question a été examinée au cours d'une réunion des Inspecteurs Principaux d'Enseignement Technique, qui se sont montrés favorables à l'étude du problème mais ont demandé des renseignements complémentaires et un exposé des motifs.

La Commission examine ensuite les documents envoyés par la Région de Lille, concernant les C.S. existants.

Pour ce faire une idée générale de ce qui existe à ce sujet, il est décidé également que chaque Région fera parvenir au Secrétariat de la Commission, environ 50 exemplaires d'un C.S. existant, ainsi que la liste nominative au moins des C.S. existants et appliqués.

En raison de l'absence de Monsieur DAVY, de la Direction de l'Enseignement Technique, le problème de la détermination d'un pourcentage fixe pour l'orientation Professionnelle, dans l'ensemble de la Taxe d'Apprentissage, est reporté à la prochaine réunion.

F. DECORNET

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING  
(suite)

II - ACTIVITE SOCIALE

Sur le plan social, c'est-à-dire, en ce qui concerne la main-d'œuvre, ses conditions de rémunération, de travail et de vie, la productivité, la législation du travail, il y a lieu de considérer les groupements, les institutions et certaines initiatives locales.

I) Les ouvriers et employés sont groupés dans les trois grandes Centrales : C.F.T.C. - C.G.T. - C.G.T.-F.O.

Il faut signaler de plus :

Le Syndicat des Employés Lille-Roubaix-Tourcoing

Le Syndicat Indépendant Textile du Canton de Lannoy à orientation socialiste.

Les Agents de Maîtrise ont des Syndicats dans les trois grandes Centrales. Il faut y ajouter le Syndicat des Contremaîtres et Techniciens de Lille-Roubaix-Tourcoing affilié à la C.G.C.

Les Cadres sont groupés en deux Syndicats :

Le syndicat Régional des Cadres C.F.T.C.

Le Syndicat des Cadres du Textile rattaché à la C.G.C.

Il faut mentionner encore les deux Centrales Syndicales Belges (chrétienne et socialiste) auxquelles sont affiliés en grand nombre les ouvriers frontaliers.

2) Les Patrons déjà groupés sur le plan économique, dans divers Syndicats, se retrouvent, sur le plan social, dans les sections professionnelles de ces mêmes Syndicats. Ceux qui n'appartiennent pas au Textile sont fédérés dans le Groupement Patronal Interprofessionnel de Roubaix, qui groupe vingt-deux Syndicats locaux, plus les adhérents isolés.

Ceux qui relèvent du Textile constituent le Syndicat Patronal Textile de Roubaix-Tourcoing, lequel compte 700 adhérents employant 97.000 travailleurs. Ce Syndicat compte treize sections professionnelles, certaines dépendant de plusieurs Syndicats.

Le Syndicat Textile de Roubaix-Tourcoing est rattaché nationalement à l'Union des Syndicats Patronaux Textiles du Nord, dont le siège est à Lille.

ses sections professionnelles se retrouvent, sur le plan national, l'Union des Syndicats Patronaux Textiles de France.

3) Le Syndicat Patronal Textile, fondé sous l'occupation, lors de la Chartre du Travail, a été à l'origine de nombreuses initiatives dont certaines ont un caractère paritaire, et dont plusieurs sont devenues interprofessionnelles.

.../

Une Direction des Normes et Salaires cherche à améliorer la productivité et s'occupe de tout ce qui concerne la rémunération et les conditions de travail. Des offres ont été faites pour la mise sur pied d'une Commission paritaire en ce domaine.

Une Commission Main-d'Oeuvre et Chômage étudie notamment les problèmes de la Sécurité de l'emploi et de l'indemnisation du chômage partiel. Certaines réalisations ont été faites par entreprises, des projets de solution par profession sont à l'étude, notamment dans la filature de coton.

4) Il faut signaler très particulièrement les organisations dites tripartites parce qu'elles intéressent activement Patron, Cadres et Ouvriers, et qu'elles sont placées sous la direction des délégués de leurs Syndicats.

Le Comité Interprofessionnel du Logement s'étend à toutes les professions de Roubaix-Tourcoing. Il a son siège à Roubaix. Il est financé par une subvention de 2 % sur les salaires et travaille en liaison avec des Sociétés d'Habitations à bon marché, la Maisons Roubaisienne et Notre Maison, à la mise en oeuvre d'un vaste programme de construction. 1.200 logements ont été actuellement attribués. On encompte que ce chiffre passera 2.400 en Juillet 1951.

L'accession à la propriété a été favorisée sous deux formes : l'U.M.I.C. (Union Mutuelle Immobilière de Crédit) qui construit des maisons de type Cadre - et la Coopérative d'H.B.M. qui construit la maison type C.I.L. de grande série, grâce aux prêts consentis à 2.75 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les réalisations du C.I.L. ont été rendues possible par l'allocation-logement créée à Roubaix-Tourcoing pour tous les adhérents du C.I.L. en faveur des foyers comportant charge d'enfants et n'ayant qu'un seul revenu professionnel.

Il faut ajouter que la C.I.L. de Roubaix-Tourcoing a essaimé par toute la France et qu'un Centre Paritaire du Logement a été créé sur le plan national.

Le Comité Interprofessionnel de l'Apprentissage est un organisme paritaire actuellement présidé à tour de rôle et pendant un an par un patron, un cadre, et un ouvrier. Tout en étant interprofessionnel, il s'occupe surtout de questions textiles. Sa tâche essentielle est d'installer et de gérer les centres professionnels (treize actuellement), d'établir le programme de formation générale et de payer les indemnités de présence au centre aux apprenants qui fréquentent les centres gérés par l'Etat et ceux gérés par la profession.

À côté du C.I.A. existent deux autres organisations à direction paritaire :

- Le centre d'Orientation Professionnelle

- Le Centre de Perfectionnement des Cadres et de Promotion ouvrière  
Ce Centre organisa des sessions pour cadres et futurs cadres.

L'Association de Gestion des Services Médicaux et Sociaux de l'Industrie et du Commerce de Roubaix-Tourcoing.

77 médecins répartis en 42 secteurs et munis d'un équipement radiologique pourvoient aux examens d'embauche, aux consultations d'usine, au dépistage des maladies professionnelles.

Le Service Social Interentreprise du Textile aide et coordonne l'activité des Assistantes Sociales.

La Sous-Commission Tripartite des Bourses d'Etudes, accorde des bourses d'études aux enfants de salariés. 240 bourses de l'ordre de 15.000 à 38.000 Frs ont été données dans le dernier exercice annuel.

L'Education Physique Interentreprises de Roubaix-Tourcoing, organise des leçons d'éducation physique, les visites médicales en fonction de la culture physique, des camps et colonies de vacances.

Tous ces organismes sont effectivement paritaires. La C.G.T. seule en est délibérément absente.

5) En marge des deux grands Organismes syndicaux patronaux, existent deux Caisses de Compensation strictement patronales, qui assurent le paiement des prestations extra-légales spéciales au Textile de Roubaix-Tourcoing : compléments familiaux de salaires (mère au foyer, allocations proportionnées à l'âge des enfants, allocations pré-natales) - Allocation-Logement - Bourses d'Etudes - complément familial de salaire des Cadres et travailleurs à paiement mensuel (autrement dit : Retraite des Cadres).

La première de ces Caisses est le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing, qui groupe 70 % du Textile.

La seconde est la Caisse d'Entr'aide familiale de Roubaix-Tourcoing

#### NOTE ANNEXE SUR HALLUIN

Tout en faisant partie du secteur de Tourcoing et en suivant en générale la politique sociale et économique de Roubaix-Tourcoing, Halluin mérite une mention à part, avec ses communes soeurs de Roncq, Linselles, Bousbecque, formant ensemble une agglomération d'environ 28.000 âmes.

On y trouve /trentaines d'usines textiles dont un bon nombre appliquées au tissage de la toile et du lin. La main-d'œuvre textile compte 7.500 salariés dont 40 % de frontaliers à Halluin même. Il faut signaler de plus l'industrie de la Chaisserie à Halluin, les Papeteries Dalle à Bousbecque.

Halluin possède un Syndicat Patronal Textile, une Caisse de Compensation: l'Union Patronale de la région d'Halluin, un C.I.L., des Centres Professionnels.

La C.F.T.C. et la C.G.T. (en l'absence de F.O.) s'y partagent les adhésions ouvrières. Le syndicalisme chrétien y a livré des combats héroïques et s'y trouve maintenant à égalité avec la C.G.T.

### CHRONIQUE JURIDIQUE

Le Tribunal correctionnel de Lisieux a rendu le 17 Novembre, son jugement en l'affaire dans laquelle était poursuivi, pour infraction au Code du Travail, le directeur des Ets Henrion, 13 rue Ferdinand Daulne, et demeurant à Sedan, 68 av. Philippoteau.

En effet, dans les circonstances suivantes, le 9 Juin dernier, il avait licencié deux délégués du personnel, MM. Pouteau et Martino, et ce malgré le refus de l'inspecteur du travail.

Voici les faits :

Le 5 Juin dernier, les deux délégués du personnel des usines Henrion avaient demandé au directeur, M. Manceaux, l'autorisation de tenir à l'intérieur de l'usine une réunion du personnel pour mettre celui-ci au courant des démarches faites par eux à Paris.

Bien que cette autorisation leur ait été refusée, les délégués passèrent outre et tinrent deux réunions de 20 minutes chacune pendant les heures de travail, à l'intérieur de l'établissement.

A la suite de celles-ci, le directeur convoqua les délégués, leur reprocha la faute commise par eux et les avisa que des sanctions seraient prises.

Convoqué par la suite, le Comité d'entreprise s'était opposé au renvoi des deux délégués, et M. Manceaux avait alors demandé à M. Blondel, Inspecteur du travail, l'autorisation de licencier ses deux délégués.

Mais les motifs invoqués ayant été jugés insuffisants, l'autorisation lui fut refusée et l'inspecteur du travail fit même des démarches près du directeur pour que la mise à pied des deux délégués soit limitée.

Or, le 11 Juin, M. Blondel constatait que les délégués ne faisaient plus partie du personnel des établissements Henrion et il dressait procès-verbal contre le directeur.

Dans son jugement, le Tribunal rappelle qu'aux termes de l'article 16, tout licenciement d'un délégué est soumis à l'assentiment du Comité d'entreprise et, en cas de désaccord, à la décision de l'Inspecteur du travail.

Il rappelle en outre que le chef d'entreprise, en attendant cette décision a la faculté de prononcer une mise à pied immédiate, mais qu'il ne peut congédier un délégué du personnel sans respecter certaines formalités car seul l'inspecteur du travail est compétent pour statuer sans appel sur la demande de licenciement.

.../

Le Tribunal estime que M. Manceaux, bien qu'il prétende le contraire, avait bien congédié dès le 9 Juin et non seulement mis à pied les deux délégués en question et que malgré les dé-marches de l'inspecteur du travail, il s'était bien refusé à les réintégrer et les avait maintenus hors de l'usine depuis cette date en les mettant ainsi pratiquement dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions de délégués.

Les juges rejettent les moyens de défense du prévenu qui prétend qu'un patron peut, en cas de faute grave, mettre les délégués à pied en attendant la décision judiciaire. Il constate que le directeur par ses agissements a mis volontairement les délégués dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions. Le délit est donc alors établi.

M. Manceaux est condamné à 1.000 Frs d'amende et le Tribunal donnant acte à M. Stallin, qui s'est constitué partie civile en qualité de secrétaire du Syndicat du Textile lexovien, lui accorde 2.000 Frs à titre de dommages et intérêts.

=====

#### AVIS AUX SYNDICATS

Il conviendrait que, dans toute la mesure du possible, chaque Syndicat, pour son secteur, informe la fédération :

- sur l'horaire de travail actuellement pratiqué dans les usines de textile.
- s'il a diminué ou augmenté, et pourquoi.
- sur l'état du chômage total ou partiel :

ses raisons, et s'il y a des indemnités accordées par les entreprises.

- sur le nombre de Salariés : hommes, femmes, jeunes de moins de 18 ans, occupés actuellement dans les entreprises textiles.

Nous remercions par avance les Camarades qui voudront bien nous faire parvenir, pour leur entreprise, les renseignements demandés.

-----

### UN DIALOGUE INSTRUCTIF

Quelle peut être l'utilité de toute l'organisation syndicale : confédérale, fédérale, départementale ?

Nous ne saurions mieux répondre à une telle question qu'en publiant le dialogue que nous a adressé notre Camarade DUREPAIRE de SALLANCHES, auquel nous adressons tous nos remerciements.

Que répondriez-vous à un camarade qui mésestimerait la nécessité des... "organismes lointains, qui plafonnent, qui absorbent les cotisations, etc...", que sont les U.D., les Fédérations et la Confédération.

Douze heures cinq.

Cachez en ficelle, cigarette aux lèvres, Paul parcourait les titres de son journal en descendant la rue ensoleillée.

J'allais le dépasser - Adieu, Paul, bon appétit.

- A.. adieu, vieille cloche. Ben dis donc, ils en ont de bonnes; tu vas voir ces vacances, mon pote. L'an dernier : "défense de loger en piaule"; c't'année "défense de prendre le dur". Tu parles si on va la trimbaler sa guitoune.....

- Quoi donc, Paul ?

- Ma parole, tu lis pas l'canard. 33 % d'augmentation sur le dur, tu n'crois pas qui sont tous de mèche pour nous faire crever ? Ah... ah... ah... tu m'fais rire quand tu m'parles de tes conventions... Les v'là leurs conventions aux patrons et au gouvernement. Ils ont tellement l'trac qu'on engrasse, qu'ils prennent les devants.....

- Autre chose sont les conventions... autre chose les 33 %..

- Ah tu crois? Scis tranquille, on nous voit venir, alors 33 % et en vitesse. Bon prétexte pour augmenter la camelote.

- Tu as peut-être raison Paul. Ah nous sommes si petits pour juger de ces problèmes. Autrefois on traitait sur le plan national... c'était déjà singulièrement compliqué. Aujourd'hui tout se joue sur le plan international. Comment veux-tu que nous comprenions quelque chose aux dessous de la politique et des intérêts ?

- Alors t'es d'accord de t'laisser becter n'importe comment, par n'importe qui ?

- Ah ça non. Mais vois-tu, je ne pense pas comme toi.

- Quand j'te dis qu'en est les pauv' types. Non, vois-tu ya qu'un moyen, un seul, d'y arriver; c'est d'leur foute sur la caftière à tous ces gonzes là....

- Crois-tu que tout irait mieux après une bonne petite râclée? Méfions-nous; ceux qui veulent le chambard travaillent pour un parti, pour un pays qui ne sont pas ceux de l'ouvrier.

- Enfin, veux-tu m'expliquer c'qu'y foutent dans ton cirque, à l'U.D... à la Fédé, à la CON...

- Allons, calme-toi.

- Tu comprends, à force de s'serrer, on en a marre...

- Je comprends, Paul, mais pourquoi t'en prendre aux gars de la Fédé, à ceux de Paris?

.../

- Tu lorgnes pas, non ? T'a pas pigé qui s'en foutent tes gros tas... Y ont tous une bagnole pour s'balader... avec les cotisations des mèques. Qu'est-ce que ça peut leur faire qu'nos femmes è s'envoient 10 ou 12 km en vélo par verglas. 27 heures de boulot... même pas d'quici bouffer... alors passe-moi l'train sur un plat... Tu crois pas qu'y a où leur rentrer d'dans, quand on voit comme ça tourne ?

- A mon avis la solution se présente d'une façon moins spectaculaire, moins rapide peut-être, mais beaucoup plus certaine...

- En faisant du syndicalisme? Ah laisse-moi m'marrer.

- Ça y est? Bon. Alors laisse-moi t'expliquer. Tu bougonnes après tout le monde, après l'U.D., la Fédé, la Confédération...

- Parfaitement, c'est tous des cloches... C.G.T. par ci, C.F.T.C. par là, F.O. ailleurs; ça plastronne, ça gueuletonne, ça voit des ministres, ça discute, ça s'bouffe le nez... et pis quand y s'agit d'se montrer, de gueuler un peu fort pour s'faire craindre... ya pu personne.... Une vraie chambre des députés, quoi...

- Paul, tu n'a pas le droit de dire cela. Ces types là voudraient tant nous sortir du pétrin. Ils ont tout contre eux, les patrons, les partis, le gouvernement, la finance surtout... C'est dur de tenir, de revenir sans cesse aux mêmes problèmes, de relancer un ministre après un autre, un organisme après un autre, de discuter avec les patrons, d'attendre, de lutter toujours et souvent à contre-courant, de compter et décompter avec les lenteurs de l'Administration... d'avoir le souci de fournir des réponses qu'on doit retarder malgré soi, malgré tant d'efforts...

- Psitt ... dis donc, mon pote, l'heure tourne... bon appétit.

- A toi aussi, Paul. Viens donc ce scir à la maison, nous discuterons.

- D'ac... .

20 heures 40. La porte de ma chambre s'ouvre sur un Paul au nez rougi par le froid, grelottant, la tête enfouie dans le col de sa veste rapée.

- Bonsoir, p'tite tête; j'crois ben qu'ça va g'ler c'te nuit...

- Viens te chauffer, Paul; tiens, assieds-toi... une cigarette ?

- Pas d'refus.

- Tu sais, mon vieux, j'ai réfléchi depuis midi....

- Sans blague, ça t'arrive ?

- Hum, de temps en temps... et je crois que tu vas me comprendre.

Les yeux de Paul tombent sur une large feuille de papier sur laquelle j'ai marqué en bleu et rouge le tracé de Sallanches-Paris.

- C'est-y qu'tu veux faire une leçon d'géo? j'suis pas bon, t'sais.

- T'en fais pas, cette carte va nous apprendre beaucoup de choses.

Tu sais comment ça se passe sur un réseau ? Sur une même ligne, deux voies; une montante, une descendante. Sur chaque ligne, un train dessert les mêmes villes à l'aller et au retour. Chaque train accroche des 1ères, 2èmes, 3èmes et souvent un wagon postal.

Dans le syndicalisme, c'est pareil.

Une idée part de Sallanches, lancée par la "section d'entreprise" -"laine de Mégève"- Il s'agit par exemple de savoir quel coefficient donner à une "gile 3ème passage".... Inutile de perdre son temps à emprunter la "brouette". Nous adressons directement notre question, d'ordre professionnel à la Fédé. Un secrétaire du textile va s'en emparer, consulte sa documentation, dicte la réponse à sa dactylo... La lettre nous revient avec la réponse... en direct Paris-Sallanches. Il y a eu, par ce simple fait, une liaison d'établie entre les gars qui militent et l'organisme qui dirige, qui est responsable.

Suppose maintenant que tu viennes me dire demain: "Ah dis donc Jean, j'ai été harponné par un copain de la C.G.T. Il voudrait qu'on fasse l'union pour protester auprès du patron contre la mise à pied d'une ouvrière". Celle-ci est mal vie, mauvaise ouvrière, elle a été prise la main dans le sac, etc...etc... A l'échelon "section d'entreprise", l'accord n'a pas pu se réaliser... certaines prétendant que c'est faux, d'autres apprécivent le geste du patron... bref, nous consultons la "section locale", lui exposons les faits... un jugement est porté, qui ne satisfait pas tout le monde. Il est prudent alors d'en référer à l'Union départementale qui tranchera. Cet autre fait a été la cause d'une autre liaison... cette fois avec un autre organisme parce qu'il s'agissait beaucoup plus d'une question d'ordre social que professionnel.

Comprends-tu un peu l'articulation de ce mécanisme qui te paraît tellement lointain et inutile?

- Cui bien sur, mais tes gonzes, y n'sont pas payé pour ça j'suppose.

- Justement, tu n'as là, dans ces deux exemples qu'un tout petit aperçu des activités de la Fédé, de l'U.D. Multiplie cela par 100, 200, 500 sections locales ou sections d'entreprises... imagine-toi que chaque jour, à chaque heure, et un peu partout surgissent des difficultés d'ordre professionnel ou social à ré-soudre et tu pourras te rendre compte de la somme de lettres reçues, de réponses à faire, de documentations à compulsier ou à se procurer auprès de tel ou tel organisme professionnel, social ou administratif, de décisions à prendre, etc... etc... par ces gars que tu crois, à tort, des mangoufs de cotisations.

- Et la Confédération, perchée à Paname, qu'est-ce qu'elle fabrique ?

- Nous y voilà, mon vieux.

La Confédération, tu pourrais te la représenter comme le cerveau de "Monsieur Syndicat" ou si tu préfères comme la capitale. A Paris, il y a foule de gens, d'idées, d'initiatives... ça grouille, c'est inimaginable. On a l'air de beaucoup s'amuser, d'y perdre pas mal de temps.... cela c'est l'extérieur.. A Paris, comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, on travaille énormément.

Tiens, reprenons notre idée de tout à l'heure, aidons-nous de notre réseau de chemin de fer.

C'est à Paris que partent, chaque jour, dans toutes les directions, une foule de trains. C'est à Paris qu'arrivent, chaque jour également, une foule d'autres trains. C'est là que tout converge et se rassemble.

-22-

À la Confédération, le même trafic important s'opère chaque jour. Une foule d'idées, d'initiatives, de directives s'en vont de la Confédération à travers la France entière et même à travers le monde... Une foule de réponses, de demandes, de projets, d'expériences arrivent chaque jour à la "Centrale". Et tu peux croire que dans le nombre il y a quelque fois un train en partance pour nous... Tu ne trouves pas que cette allée et venue d'idées et de réalisations est très encourageante pour ceux qui, comme toi, s'imaginent qu'ils peinent tout seuls, dans leur petit coin... et pour les autres ?

- Oui bien sûr.

- Tu vois, Paul, il y a deux choses dont il faut absolument se persuader, lorsqu'on fait du syndicalisme.

La première est qu'un militant, même très actif, même très gonflé, ne peut rien, tout seul; j'en parlais l'autre jour à Charlot.

Il faut grouper des militants qui influenceront des sympathisants, lesquels influenceront forcément le milieu, l'obligeront à penser, à juger sainement.

La seconde est qu'un syndicat, non plus, ne peut rien tout seul. Seul, son action sera restreinte, réduite à l'atelier, à l'entreprise, à la localité peut-être; mais cette action n'aura pas d'envergure, de scuffles; elle n'atteindra pas son but, parce que l'homme est essentiellement social, c'est-à-dire, dépendant des autres. Nous ne savons pas ce que nous pouvons apporter à la communauté; mais nous ne savons pas non plus tout ce que la communauté doit nous procurer d'épanouissement.

Et puis, vois-tu, Paul, le syndicalisme n'a pas qu'un rôle d'information, de diffusion d'idées, de mots d'ordre, d'activités professionnelles ou sociales dans le monde du travail.

Le côté le plus chic du syndicalisme est dans ce double mouvement de solidarité, qui, plus que toute autre activité, le personnifie. Rappelle-toi notre train aller et retour. Un Syndicat, c'est un maillon dans une chaîne immense qui entoure et retient le monde entier.

Ta cotisation, la mienne, notre action de militant, nos initiatives d'entraide, entrent dans l'édification, la construction et l'achèvement d'une œuvre splendide, à laquelle travaillent les manœuvres, les maçons, les peintres, les électriciens et les architectes. Chacun à notre place, nous referons un monde meilleur, plus humain et plus heureux si nous le voulons. Seulement, vois-tu, pour arriver à planter le bouquet au faîte de la maison et arroser notre victoire sur la haine et sur l'argent, il faut nous serrer les coudes, nous sentir tous d'une même et seule famille, étroitement unis avec ceux des U.D. ceux des Fédé et ceux de la Confédération, même si jamais nous ne les voyons à l'œuvre. Il y a plusieurs membres, mais il n'y a qu'un seul corps et chaque membre comme chaque organe essentiel contribuent au bien-être de tout le corps. Vouloir être cerveau lorsqu'on est pied ou main, c'est de l'anarchie, ce n'est pas du syndicalisme.

A TRAVERS LE "J.O."

J.O. du 3.12.50 - AVIS aux Importateurs de produits en provenance du Chili - Laine en masse.

J.O. du 13.12.50 - DECRET 50.1533 du 9 Décembre 1950 modifiant et complétant les tableaux des maladies professionnelles annexées au décret N° 46.2959 du 31 Décembre 1946 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi N° 46.2426 du 30 Octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles.

Tableau I5

maladie engendrée par l'aniline	( délai de prise en charge	) travaux susceptibles de provoquer l'intoxication des ouvriers
lésions vésiccales imputables notamment aux naphtylamines et la benzidine confirmées par la cycloscopie	15 ans	) peinture des fils, tissus, fourrures, cuirs, etc... au noir d'aniline

J.O. du 15.12.50 - AVIS aux Importateurs de produits en provenance de Suisse : rubans, fibranne et rayonne.  
tissus ruban, passementerie et bonneterie élastique

J.O. du 15.12.50 - AVIS aux Importateurs de produits originaires et en provenance de la République Fédérale d'Allemagne.

- vêtements de dessous en laine, coton, fibranne
- bas et chaussettes, etc... en bonneterie de fibres synthétiques
- laine en masse
- matières premières et produits textiles demi-finis
- fibres et fils de perlon, rubans, sangles et velours en fibres synthétiques
- tissus rayonne et fibranne
- rubans autres qu'en fibres synthétiques
- velours et peluches
- ouates
- tissus imprimés en coton - rayonne - fibranne
- tissus pour reliure - toile à calquer
- toile préparée pour peinture
- toile cirées

J.O. du 17.12.50 - AVIS aux Importateurs relatif à l'ouverture de crédits en dollars pour le financement de certaines importations ; déchets de scie - ramie

J.O. du 17.12.50 - AVIS aux Importateurs de produits en provenance du Chili - aiguilles - bonneterie.

RESULTATS d' ELECTIONS

Ets JACQUEL - Filature, tissage de coton  
NATZWILLER (Bas-Rhin)

DELEGUES DU PERSONNEL - Inscrits 276 - votants 204

C.F.T.C. - 201 voix - 3 titulaires élus  
3 suppléants "

COMITE d'ENTREPRISE - Inscrits 276 - votants 205

C.F.T.C. - 200 voix 5 titulaires élus  
5 suppléants élus

Scule la C.F.T.C. avait présenté des candidats

---

Ets ANCEL SEITZ à FRESSE S/MOSSELLE (Vosges)

COMITE d'ENTREPRISE & Collège Ouvriers-Employés  
inscrits 147 - votants 127 - nuls 10

TITULAIRES C.G.T. 65 voix - 3 élus  
C.F.T.C. 44 " - 2 "

SUPPLEANTS C.G.T. 56 voix - 3 élus  
C.F.T.C. 49 " - 2 "

DELEGUES du PERSONNEL - Collège Ouvriers-Employés  
inscrits 147 - votants 126

TITULAIRES C.F.T.C. 44 voix - 2 élus  
C.G.T. 68 " - 3 "

SUPPLEANTS C.F.T.C. 49 voix - 2 élus  
C.G.T. 58 " - 3 "

---

Ets S.E.U.M.O. à ST-LAURENT S/SEVRE (Vendée)

COMITE d'ENTREPRISE-

Collège ouvriers -  
collège cadres -

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
5 C.F.T.C. élus	5 C.F.T.C. élus
I C.G.C. "	I C.F.T.C. "

DELEGUES DU PERSONNEL-

Collège ouvriers  
Collège cadres

5 C.F.T.C. élus	5 C.F.T.C. élus
I C.F.T.C. "	I C.F.T.C. "

---

Imprimé au siège de la Fédération Française des Syndicats  
Chrétiens du Textile, 26 rue de Montholon - PARIS 9ème

Dépôt 9.703

Le Directeur : B. MAYOUD